

19

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49908

33 - Insertion

Participation financière 2024 à la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

I. Missions de la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte vis-à-vis des sans abris

Le pôle précarité insertion est l'un des trois pôles de l'association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte. Créé en 2005, il s'adresse aux personnes sans-abri, en situation de précarité et / ou de détresse sociale et vise l'inclusion. Il regroupe une dizaine de dispositifs parmi lesquels l'antenne service intégré d'accueil et d'orientation / coordination accueil et orientation sur le territoire de Rennes Métropole, Puzzle (accueil de jour), un point santé, HEOL (accueil de jour destinées aux familles et femmes isolées), Skoazell et la gestion des élections de domicile, dans le cadre d'une convention avec la Ville de Rennes.

Par ailleurs, ce pôle gère des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion et exerce des mesures d'accompagnement vers et dans le logement.

La participation du Département d'Ille-et-Vilaine en 2024 vise à cofinancer trois services qui s'inscrivent dans les politiques départementales de lutte contre les exclusions et de protection de l'enfance : Coordination accueil orientation, Puzzle et Skoazell.

II. Coordination accueil et orientation

Doté d'une équipe pluridisciplinaire, ce service assure un accueil physique et téléphonique des personnes sans résidence stable, à la rue ou hébergées depuis moins de deux mois et qui n'ont pas de référent social. La coordination intervient auprès d'adultes majeurs : français avec ou sans enfants, de l'Union européenne ouvrant des droits, de pays hors Union européenne disposant d'un titre de séjour d'au moins un an ou d'un récépissé reconnaissant le statut de réfugié ou la protection internationale. Ce dispositif a vocation à les accompagner vers l'accès aux droits et à les sortir de cette situation de grande précarité (demande d'entrée en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, accès aux droits, accès aux ressources santé, insertion professionnelle...).

Il convient de rappeler que l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022, relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement, conduit l'Etat à restructurer l'organisation en place. Des négociations entre les services de l'Etat et leurs partenaires, dont le Département, se sont alors enclenchées durant ces derniers mois et ont notamment porté sur le contenu du projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public et les modalités de sa mise en œuvre à l'échelle du Département. Ce projet devrait être examiné en session départementale prochainement.

III. Accueil de jour Puzzle

Les missions de Puzzle sont complémentaires à la coordination accueil et orientation : accueillir dans l'anonymat les personnes en errance, permettre aux personnes de se poser dans un espace dédié, écouter, soutenir et orienter vers les services compétents. Ce dispositif propose également diverses prestations : laverie, douches, bagagerie, un point santé et un espace réservé aux chiens. Puzzle est un lieu d'accueil à bas-seuil d'exigences fondé sur les principes de l'aller vers et de la libre adhésion.

IV. Skoazell

Depuis 2015, le service Skoazell (signifiant "assistance" en breton) accueille des familles avec enfants qui sont sans ressources et sans droits. Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, le Département soutient ce dispositif afin que les besoins essentiels des enfants mineurs soient assurés (alimentation, soins, vêture, scolarité) quels que soient leurs statuts.

Depuis 2016, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Rennes, l'équipe Skoazell reçoit également des adultes majeurs isolés sans enfant disposant d'une élection de domicile à Rennes.

Cette équipe de travailleurs sociaux accueille, évalue les demandes, instruit des demandes d'aides financières et oriente vers les services ou associations partenaires en vue de faciliter l'accès aux droits.

Le travail partenarial régulier met en évidence une augmentation constante du nombre de sollicitations qui a pour effet une saturation du dispositif. Les délais d'attente pour un premier rendez-vous ou un renouvellement sont de plus de quatre mois, ce qui impacte particulièrement l'activité des centres départementaux d'action sociale rennais.

Des réflexions sont en cours aux seins des services départementaux afin de proposer des scénarii courant 2025, dans un contexte de réforme du service intégré d'accueil et d'orientation d'Ille-et-Vilaine, et de fusion entre l'Association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir et la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte.

Au regard des difficultés croissantes de la structure et en cohérence avec les arbitrages politiques approuvés lors de la session du 21 juin 2024, la participation du Département au fonctionnement s'élève cette année à 201 444 euros ainsi répartie :

- une participation au fonctionnement global de la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte de 14 790 euros ;
- des participations accordées aux dispositifs Puzzle et Skoazell de respectivement 48 965 euros et 137 689 euros.

Décide :

- d'attribuer une participation de 201 444 euros à la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte détaillée dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte, relative aux services d'accueil des personnes sans résidence stable, jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242712

Pour extrait conforme